

LOOF

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 9 mars 2021

qui s'est tenu au siège du LOOF, 1 rue du Pré Saint Gervais à Pantin sur convocation de
Fabrice CALMES, président

Ordre du Jour

- 1 – Activité de production
- 2 – RH/Compta/Finances : recrutements, accord d'intéressement
- 3 – Systèmes informatiques : API et téléphonie
- 4 – Gestion des adhérents
- 5 – Etude d'une doléance concernant l'accord PACA
- 6 – Etude du dossier transmis par le collectif ResistantCats
- 7 - Décision sur le dossier Céleste pour le statut de race préliminaire
- 8 – Dossier « expo de Mantes 2019 »
- 9 – Courrier de l'AFEK à propos des Korat
- 10 – Doléance de Mme Y par lettre d'avocat
- 11 – Demande dérogatoire de M. X concernant l'inscription de ces Folds
- 12 – Echanges et propos inappropriés sur le fond et la forme au niveau des commissions : mesures à prendre
- 13 – Révision des lettres de mission des commissions, possibilité de nommer un adjoint aux responsables des commissions
- 14 – Candidatures des membres du CA au Conseil Scientifique
- 15 – BEA : stratégie dédiée, dossiers belge et suisse, questionnaire du CNR BEA sur les expositions, consanguinité, rendez-vous avec Loïc Dombrevail, fonds AGRIA
- 16 – Calendrier et fonctionnement des séances de conformité ainsi que sur les dérogations et questions sur l'offre « d'évaluation » proposée par certains organisateurs
- 17 – Veille juridique : établissement d'une convention d'honoraires avec un avocat
- 18 – Rapport des commissions :
 - Expositions
 - Juges
 - Standard
 - Réunion inter-commissions
- 19 – Décisions à publier

Présents / Geneviève BASQUINE, Bernard BOUCHER, Fabrice CALMES, Jacqueline CHABBI, Jonathan CHAMPROUX, Bernard COMTE, Mickaël ROUVER, Marie-Thérèse SZMIDT

Tony JACQUES, Elsa KERGOSIEN en visio

Stéphanie ROUX Coordinatrice Intérimaire des Services est présente.

Point 1 : Activité de production

Actuellement les délais sont les suivants : les demandes de pedigrees « papier » sont traitées en 5 semaines, via My LOOF en 4 semaines. Les affixes sont traités en 1 mois ; les rééditions en 1 mois et demi et les chats étrangers en 2 mois

Sur l'effectif de 19 salariés et en tenant compte des impératifs sanitaires et du suivi des recommandations gouvernementales, de 6 à maximum 9 personnes sont présentes sur site selon les jours. Une consultation régulière des salariés est effectuée par le CSE sur la mise en place du télétravail.

Point 2 : RH/ comptabilité/finances : recrutements et accord d'intéressement

Au niveau de la production, 2 CDD se terminent en mars. Vu la charge de travail, il est proposé que l'un d'entre eux soit prolongé de trois mois et l'autre transformé en CDI.

Vote pour un recrutement en CDI

10 votants

Oui : 9 ; abstentions : 1

Le recrutement en CDI est acté. Il y aura une période d'essai de six mois.

Accord d'intéressement

Le principe de l'accord a été validé par la Direccte. Il nous a cependant été fait observer que l'accord était trop peu contraignant et ne caractérisait pas l'effort de productivité. Ces modalités ont été revues pour aboutir à un seuil de déclenchement plus significatif de l'intéressement. Un avenant sera soumis aux salariés par le CSE pour signature. L'accord laisse espérer une prime annuelle de 1000 à 1500 euros par salarié.

Point 3 : API et téléphonie

API et plateforme de services : Nous sommes en phase de mise en production de l'API, elle-même arrivant après la migration php7 de l'application métier. Les tests ont été, en gros, effectués, il ne reste qu'une vérification finale pour procéder à la migration. La plateforme de services va pouvoir être développée et notre prestataire va avoir accès à la base de données pour tester le logiciel d'exposition qu'il a développé.

Téléphonie : Une solution de branchement a finalement été trouvée au 6^e étage et la fibre a été enfin installée.

Point 4 : Gestion des adhérents

Une candidature a été reçue pour le Collège Eleveur. Elle émane d'une personne qui possède depuis peu une chatte de race mais qui n'a encore jamais élevé. Pour adhérer au collège 4

(éleveur), il faut « une expérience significative ». Il serait utile de revoir et de préciser les conditions d'adhésion au collège éleveur.

Vote sur la candidature de Mr. X au collège 4 (Elevéur)
10 votants
Oui : 1 ; abstentions : 1 ; contre : 8

La candidature n'est pas retenue et le CA demande à la commission de l'éleveur de revoir et de préciser les conditions d'adhésion au collège 4 et notamment le parrainage.

Adhésions en fin de période probatoire

Amitié Chartreux de France

La période probatoire s'achevait en date du 11/ 02/21 et le CA s'accorde à l'unanimité sur une prolongation de 6 mois de la période probatoire.

Cat Objectif 2000

La période probatoire s'achève le 10/03/21 Aucune exposition n'a pu être organisée. La formation préalable délivrée par la commission des expositions n'a pas été faite non plus.

Vote pour prolonger la fin de la période probatoire de CO 2000 jusqu'à la fin de l'année 2021
10 votants
Oui : 10

Collège des Juges

Brigitte Berthelon et Françoise Dubois sont en fin de période probatoire

Vote pour acter la fin de période probatoire de Brigitte Berthelon et de Françoise Dubois
10 votants
Oui : 10

Demande du Club d'exposition Douceur Féline

Ce club s'étonne de ne pas avoir été bénéficiaire de la dotation exceptionnelle de 1500 euros qui a été attribuée aux clubs d'exposition du fait des difficultés liées à la pandémie en 2020. Or ce club est inactif depuis sa dernière exposition à Colmar (06 02 16). Il n'a déposé auprès du LOOF aucune demande d'organisation d'exposition depuis cette date.

Vote pour confirmer que le versement de la prime exceptionnelle est réservée aux seuls clubs d'exposition actifs durant les deux dernières années (2019 et 2020)
10 votants
Oui : 1

Douceur Féline sera informé de la décision.

Point 5 : Doléance concernant l'accord PACA

Le sujet est examiné en présence du responsable de la commission des expositions. En question : la pétition lancée par l'AFM réclamant une totale liberté d'organisation des expositions et l'abrogation de l'accord PACA de 2019 qui selon l'AFM aurait été imposé par le LOOF. Suite à discussion, proposition est faite d'actions à mettre en œuvre :

- Un démenti sur le site du LOOF précisant que l'accord PACA ne relève pas du LOOF.
- Une réponse écrite au club qui a dénoncé les termes de la pétition.

- Une lettre à l'AFM pour préciser la position de facilitateur du LOOF et en la remerciant de bien vouloir faire savoir que le LOOF n'exerce aucune ingérence dans les affaires des clubs d'exposition de la région PACA

Vote sur ces trois points

10 votants

Oui : 9 abstention : 1

Point 6 : Demande de soutien au programme de ResistantCats

Le Conseil d'Administration du LOOF a traité, avec la plus grande attention et en concertation avec les différents organismes pareillement sollicités, la demande de soutien au programme "Resistance FIP" transmise par le "Collectif Resistantcats".

Agria, Labofarme-Genindexe, Orbio Laboratoire et le LOOF, s'appuyant notamment sur l'analyse de ce projet réalisée par le Pr de génétique Marie Abitbol et le Pr de virologie Sophie le Poder, ont estimé qu'en l'état des connaissances, ils ne pouvaient pas soutenir le programme "Resistance FIP" et ont proposé de s'investir dans la poursuite nécessaire de recherches scientifiques qu'ils prendront en charge.

Il est proposé d'adresser au collectif Résistantcats la réponse conçue avec nos partenaires et conseils.

Vote sur la validation du courrier à envoyer à Resistantcats

10 votants

Oui : 10

Point 7 : Dossier Céleste : Décision pour le statut de race préliminaire

Après l'entrée officielle de dossier en date du 21 janvier 2021, une réunion a été organisée entre le CA, les promoteurs de ce dossier et le Pr Marie Abitbol qui travaille depuis plusieurs années sur un projet soutenu par le LOOF concernant panachure et surdité. Il est proposé au CA d'appliquer le processus normal concernant un dossier de « nouvelle race non reconnue par les fédérations étrangères », à savoir son inscription comme « race préliminaire (RP) », les chats concernés étant inscrits au RF (registre de filiation). Cette inscription prendra effet au 1^{er} janvier 2022. Le standard de cette nouvelle race devra se distinguer de celui de toute race déjà reconnue par le LOOF et « qu'aucune tare ni handicap connu ne sera accepté » (cf. NR site du LOOF onglet Standard)

Vote sur l'inscription du projet Céleste en « race préliminaire (RP) » à compter du 1^{er} janvier 2022

Votants 10

Oui : 6 ; abstentions : 4

Les promoteurs du projet Céleste devront être informés de leur inscription en « race préliminaire (RP) », désormais officielle, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La question des autres races impactées

Les chats du projet céleste ayant comme caractéristique majeure d'avoir des yeux bleus dominants souvent associés au portage de lockets étendus, dix-huit responsables des clubs de race affiliés au LOOF ont fait connaître par l'intermédiaire de la commission des clubs de race, leur totale opposition à l'introduction de la particularité dans leurs races de la mutation yeux bleus dominants qui a tendance à se répandre sans contrôle à partir de l'importation de chats étrangers. Or on est depuis quelques années en présence de plusieurs mutations responsables des yeux bleus dominants sur des patrons de robe qui normalement n'admettent pas cette couleur d'yeux. Certaines de ces mutations entraînent un risque de surdité et diverses autres anomalies d'un type analogue à celles qui avaient été constatées auparavant sur les chats des USA dits Ojos Azules dont la reproduction a été stoppée de ce fait. Le professeur Abitbol a indiqué au CA que malheureusement les tests génétiques permettant de distinguer les diverses mutations yeux bleus dominants ne sont pas encore disponibles, même si elle y travaille activement.

Le CA a convenu de trouver rapidement les moyens de préserver les races reconnues par le LOOF des dérives qui consisteraient à introduire chez elles la mutation yeux bleus dominants. Il est attendu que la commission des standards et celle des clubs de race fassent des propositions à ce sujet qui seront soumises au CA.

Point 8 : décision sur le dossier « expo de Mantes 2019 »

La médiation souhaitée et engagée par le Conseil d'Administration en vue de trouver une solution amiable pour enfin solder ce dossier est contrariée par le fait qu'un des protagonistes s'est adressé au CA par l'intermédiaire de son avocat. En conséquence, l'étude est relancée et la décision est à nouveau reportée.

Point 9 : La lettre de l'AFEK

Le président de l'AFEK (club de chats Korat) affilié à la FFF a adressé une lettre au LOOF pour trouver une solution aux difficultés d'enregistrement de certains sujets de cette race rare. Le sujet sera traité avec le service de production et la cellule de médiation.

Point 10 : Litige avec une éleveuse

Le traitement de ce litige est en cours au niveau de la cellule de médiation en concertation avec le service production. Notre réponse sera adressée par avocat car c'est le conseil d'éleveuse qui s'est adressé à nous.

Point 11 : Demande dérogatoire de M. X concernant les « fold »

Un éleveur de « fold » souhaite une dérogation suite à l'obligation faite aux éleveurs de chats Fold à partir du 1^{er} juillet 2020 à savoir : « Tout reproducteur marié avec un Scottish/Highland Straight ou Fold, y compris British Shorthair/Longhair et American Shorthair, doit être identifié génétiquement et testé pour le gène FOLD pour l'enregistrement d'une déclaration de saillie et de naissance, ainsi que les chats importés pour leur enregistrement au LOOF, ou au moment où ils reproduisent s'ils sont déjà enregistrés. Les tests de filiation devront être fournis pour tous les chatons au moment de la demande de pedigrees ».

L'éleveur assure ne pas avoir été informé de l'entrée en vigueur de cette obligation qu'il dit accepter de respecter dès lors qu'il est maintenant informé. Vérification faite auprès du service production, il s'avère que Mr X a bien été destinataire de l'information par mail en novembre 2019 lors de l'annonce de cette nouvelle disposition.

Vote sur le refus de la dérogation demandée

10 votants

Oui : 10

Une lettre sera adressée à Mr X l'informant que la dérogation demandée est refusée.

Point 12: Echanges et propos inappropriés sur le fond et la forme au niveau des commissions : mesures à prendre

Point non traité. Le Conseil d'Administration considère que la discussion sera ouverte lors de la composition des commissions qui sera à l'ordre du jour du prochain CA

Point 13 : Révision des lettres de mission des commissions, possibilité de nommer un adjoint aux responsables des commissions

Faute de temps, la révision des lettres de mission n'est pas abordée.

Toute latitude de désigner un adjoint au responsable d'une commission est laissée au choix de celle-ci.

Point 14 : Nomination des membres du CA au Conseil Scientifique du LOOF (CS)

Jacqueline Chabbi confirme son souhait de rester membre du CS. Deux autres membres du CA sont proposés. Il s'agit Jonathan Champroux et de Mickaël Rouver. La participation de ces trois membres du CA au Conseil Scientifique du LOOF est mise au vote.

Vote pour confirmer la participation au CS de trois membres du CA :

J. Chabbi ; J. Champroux ; M. Rouver

Votants 9 (un membre du CA ayant quitté la séance)

Oui : 9

Le site Internet sera mis à jour lorsque la composition du CS sera validée par le CA du mois de mai.

Point 15 : BEA stratégie dédiée, dossiers belge et suisse, Guide des bonnes pratiques, consanguinité, rendez-vous avec Loïc Dombreval, Fonds Agria, questionnaire BEA sur les expositions

Stratégie BEA

Elle sera pilotée par le CA du LOOF et plus particulièrement par un binôme constitué de Jonathan Champroux et du président. Le responsable du pôle communication sera étroitement associé à cette stratégie et pour ce faire il sera assisté d'une personne recrutée en CDD qui nous fournira des éléments de langage sur le BEA. Elle est titulaire d'un master en éthique animale et a déjà travaillé pour la Centrale Canine sur une thématique semblable. Par ailleurs, la commission des standards a transmis un relevé des prises en compte de la notion du BEA dans nos différents règlements.

Les dossiers belges et suisses

Nous sommes en contact avec nos homologues des clubs belges et suisses qui sont exposés à des risques d'interdiction concernant l'élevage et l'exposition de plusieurs races félines. Des réunions de travail, déjà en cours, vont définir un plan d'actions commun pour préserver la diversité des races (études scientifiques).

Guide des bonnes pratiques

La réalisation du guide des bonnes pratiques est relancée et confiée à un docteur vétérinaire qui s'est engagé à remettre fin mai 2021 une copie revue par différents experts et propre à être soumise à l'ANSES.

Consanguinité

Le LOOF n'a pas de doctrine écrite sur ce point et le Conseil Scientifique sera en charge de proposer des lignes directrices pour un élevage sain.

Nouveau rendez-vous avec le député Loïc Dombreval

Un rendez-vous que le LOOF a sollicité pour échanger sur la loi sur la maltraitance animale est fixé au lundi 22 mars avec le député Loïc Dombreval.

Fonds Agria

Les ENV ont été sollicitées pour proposer des projets de recherche à intégrer au fonds. Nous avons une dizaine de retours. La gouvernance du fonds Agria émettra un premier avis. Des demandes sont par ailleurs remontées émanant des clubs de race. Elles ont été listées et transmises par l'intermédiaire de la responsable de la commission des clubs de race.

Questionnaire du CNR BEA sur l'organisation des expositions

Le LOOF a été sollicité pour diffuser un questionnaire lié au BEA sur les conditions de présentation des chats en exposition. Le CNR BEA, mandaté par la DGAL souhaite vérifier si

le déroulement des expositions de chats est bien conforme au BEA. Le LOOF tout comme la Société Centrale Canine a collaboré à l'élaboration du questionnaire transmis aux membres de la commission des expositions en exclusivité. Il faut d'ores et déjà prendre en compte le fait que dans chaque exposition, il devra y avoir un référent BEA.

Point 16 : Calendrier et fonctionnement des séances de conformité ; dérogations ; question de « l'offre d'évaluation » proposée par certains organisateurs

Suite au vote intervenu lors du CA du 25 01 sur la possibilité accordée à titre provisoire et dérogatoire d'organiser des séances de conformité hors du cadre habituel pour répondre notamment au cas des chats se trouvant dans le circuit RIA et RIEX, des séances de conformité ont été proposées dans différentes régions. La répartition couvre les différentes régions ce qui devrait permettre de lever les blocages constatés pour les RIA et RIEX.

Il a été remarqué que dans le cadre d'une de ces séances, certains organisateurs annoncent que les juges présents peuvent établir une fiche d'évaluation écrite pour le chat présenté. Cette évaluation dont il est précisé qu'elle ne donne pas lieu à la délivrance d'un certificat de jugement (comme lors d'une exposition) constitue une initiative jamais présentée ni discutée dans le cadre du CA LOOF. Le CA se réserve de statuer à ce sujet après avoir pris l'avis de la commission SQR et de la commission des expositions.

Point 17 : Veille juridique

Une avocate susceptible d'assurer noter veille juridique a été contactée. Elle pourrait dans un premier temps nous fournir une prestation de deux heures par mois pour un montant de trois cents euros. Nous nous engagerions pour le moment sur la durée d'une année pour résoudre les dossiers les plus délicats exposés à la cellule de médiation.

Vote sur le principe de la veille juridique de 2 h /mois pour un montant de 300 euros et un engagement d'un an
Votants : 9 (un administrateur ayant quitté la réunion)
Oui : 9

Point 18 : Rapport des commissions

Commission des expositions – rapport du 5 février 2021

Clubs de race qui organisent des expositions

La commission des expositions est revenue sur la question de l'organisation d'expositions par des clubs de race. Le CA ayant à plusieurs reprises refusé de suivre la commission, une réunion est envisagée avec la commission des clubs de race pour traiter le problème.

Mises à jour et modifications des règlements

La commission juge qu'il serait pertinent de ne plus attendre le 1^{er} janvier de l'année suivante pour procéder à des actualisations et modifications dès lors qu'elles sont votées par le CA. Il est proposé d'effectuer les mises à jour au fil de l'eau.

Vote sur le principe de mises à jour dès lors qu'elles ont été actées par le CA

10 votants

Oui : 9 abstention : 1

Ajouts à intégrer dans le règlement des expositions :

-Art. 2.3 : remplacer 6 semaines par 2 mois pour le délai d'envoi de la liste de juges.

-Art. 12.1 : précision sur le vote des juges au moyen d'un support

- un juge qui expose ses chats ou visite l'exposition ne peut pas procéder à des examens de conformités

- Art. 9.5 : scan obligatoire des fiches des chats déclarés absents

Le fait de scanner les documents émis lors d'une exposition

La commission propose de préciser que tous les documents remplis par un juge lors d'une exposition féline, y compris les formulaires notés « absent » doivent être scannés pour transmission au LOOF.

Vote sur l'obligation de scanner tous les documents remplis par un juge, y compris les formulaires notés « absent ».

10 votants

Oui : 10

La question de l'âge des chatons admis en exposition

La question de l'âge d'admission des chatons en exposition doit être étudiée en relation avec la question générale du BEA. Le LOOF avait déjà envisagé de reporter l'âge minimum à quatre mois. Il sera utile de demander la position du Conseil Scientifique sur la question.

Remarque sur le règlement des commissions

Le responsable de la commission des expositions fait au CA une remarque sur le règlement des commissions qui a été validé par le CA du 25 01 21. Le règlement a acté du fait que les membres des commissions sont élus pour trois ans. Une question qui n'a pas été abordée dans le règlement est celle du renouvellement des membres par tiers au cours de ces trois années pour qu'une continuité puisse être assurée dans les dossiers à suivre. Ce point sera pris en compte par le CA.

Commission des juges - rapport du 7 février 2021

Le compte-rendu transmis au CA est informatif et n'appelle aucune décision. La commission travaille à l'élaboration de nouveaux modules de formation, du test annuel de connaissances des juges et à l'organisation du séminaire des juges prévu le jeudi de l'Ascension en distanciel. Les sujets du titre honorifique pour les juges retraités et du media training des juges ont été à nouveau abordés.

Commission des standards - rapport du 31 janvier 2021

Le Compte-rendu de la commission des standards concerne la gestion du Bengal Charcoal. Cette couleur est très complexe. Le CA regrette que ne soit pas annexée au dossier la

description précise de la couleur demandé au club de race par la commission en mai 2020. Il a d'ailleurs été rappelé à la commission des standards que le CA attend le descriptif détaillé de l'ensemble des couleurs et des patrons, c'est un outil essentiel pour toutes nos parties prenantes. Par ailleurs, le choix du code EMS « z » pose aujourd'hui deux problèmes : il est utilisé par la WCF pour les KBS/KBL carnelian et la FIFE et la WCF utilisent toutes deux le code « nt » pour les charcoal. Le CA échangera avec la commission des standards pour trouver et valider une solution avant la mi-juin.

Réunion inter commissions - rapport du 21 janvier 2021

Réunie le 21 janvier à l'initiative de la responsable de la commission des juges, l'inter commissions a traité de la question du statut des auxiliaires d'élevage en exposition (présence et mode et documents d'évaluation) et des RIA qui se trouvaient bloqués suite à l'absence d'expositions.

Les propositions issues de cette réunion et concernant les Auxiliaires d'élevage devront faire l'objet d'une concertation approfondie notamment avec la commission des clubs de race avant que le CA ne se prononce.

La gestion des RIA qui se trouvaient bloqués suite à l'absence d'expositions est prise en charge par le service production qui recense les sujets à traiter et tente de proposer des solutions en considérant la difficulté de la situation sanitaire (voir point 16).

Mesures à prendre et ou à publier

Voir les éléments soulignés dans le relevé ci-dessus

Fin du CA